



Industrie Forestière de Ouessou
B.P. 135
Ouessou, République du Congo
CG-OUESS-08 R 001

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

UFA NGOMBÉ

Plan de gestion de l'Unité Forestière de Production 3 (UFP 3)



SOMMAIRE

Période 2016-2021

Décembre 2015

SIGLES ET ACRONYMES EMPLOYÉS

AAC	Assiette Annuelle de Coupe
DDEF	Direction Départementale de l'Economie Forestière
DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique
DMA	Diamètre Minimum d'Aménagement
DME	Diamètre Minimum d'Exploitation
DHP	Diamètre à Hauteur de Poitrine : Diamètre à 1,30 m ou D. au-dessus des contreforts
DFR	Diamètre minimum de FRuctification
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit (parfois on utilise le terme EFI : Exploitation à Faible Impact)
FAO	Food and Agriculture Organization (of the United Nations)
FDL	Fonds de Développement Local
FRM	Forêt Ressources Management – Bureau d'études, spécialisé en aménagement forestier, Montpellier, France
FSC	Forest Stewardship Council, Label de Certification de Gestion durable de la forêt
HSE	Hygiène Sécurité et Environnement (référence au Coordonnateur HSE de l'entreprise)
IFO	Industrie Forestière de Ouesso
MEFDD	Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable
PAE	Plan Annuel d'Exploitation
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux : correspond au terme « <i>Produits Forestiers Accessoires</i> » dans la législation Congolaise.
PNOK	Parc National Odzala - Kokoua
PROGEPP	Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc National de Odzala-Kokoua
RN2	Route Nationale 2
SDC	Série de Développement Communautaire
SIG	Système d'Informations Géographiques
SIDA	Syndromes d'Immuno-Déficiences Acquises
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tools
TER	Taux Estimé au Retour
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFP	Unité Forestière de Production
USLAB	Unité de Surveillance et de Lutte Anti - Braconnage
VIH	Virus de l'Immunodéficiences Humaines
VMA	Volume Maximum Annuel
WCS	Wildlife Conservation Society (ONG de conservation de la nature)

Carte 1: Carte de base de l'UFP 3

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CHAPITRE I PRÉSENTATION GÉNÉRALE	8
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	9
1.1 REFERENCES JURIDIQUES	9
1.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET LIMITES DE L'UFP 3.....	9
1.2.1 <i>Situation géographique et administrative</i>	9
1.2.2 <i>Limites de l'UFP 3</i>	9
2 PRÉSENTATION DU MILIEU NATUREL ET HUMAIN DE L'UFP 3	10
2.1 STRATIFICATION DE LA VEGETATION DANS L'UFP 3	10
2.2 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'UFP 3	10
2.2.1 <i>Implantations humaines riveraines de l'UFP3</i>	10
CHAPITRE II DÉCISIONS ET MESURES DE GESTION	13
3 DÉCISIONS DE GESTION DE LA SÉRIE DE PRODUCTION DE L'UFP 3	14
3.1 DEFINITIONS ET OBJECTIFS DE LA SERIE DE PRODUCTION.....	14
3.1.1 <i>Définition</i>	14
3.1.2 <i>Objectifs</i>	14
3.2 GESTION DE LA SERIE DE PRODUCTION DE BOIS D'ŒUVRE DANS L'UFP 3	14
3.2.1 <i>Groupes d'essences aménagées et DMA</i>	14
3.2.2 <i>Possibilité annuelle de l'UFP 3</i>	14
3.2.3 <i>Exploitation passée dans l'UFP 2 et description de l'UFP 3</i>	17
3.2.4 <i>Ordre de passage en coupe de l'UFP 3 et programmation de l'exploitation</i>	19
4 MESURES DE GESTION DE LA SERIE DE PRODUCTION DE L'UFP 3	21
4.1 REGLES DE GESTION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE	21
4.1.1 <i>Ouverture des limites</i>	21
4.1.2 <i>Règles de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR)</i>	21
4.1.3 <i>Règles de gestion pour la protection de l'UFP 3 contre des activités illégales (braconnage, implantation des campements et villages anarchiques)</i>	24
4.1.4 <i>Règles de gestion pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux de l'UFP 3</i>	25
4.2 ACTIVITES DE RECHERCHE ET TRAITEMENTS SYLVICOLES	25
4.2.1 <i>Etudes et recherches appliquées</i>	25
4.2.2 <i>Installation d'un réseau de placettes permanentes et étude de régénération</i>	25
4.2.3 <i>Actions sylvicoles</i>	26
5 MESURES DE GESTION DE LA FAUNE	27
5.1 ORIENTATIONS PRISES EN MATIERE DE REGLEMENTATION DE LA CHASSE	27
5.2 ZONAGE DE CHASSE	28
5.3 SURVEILLANCE DE LA CHASSE, LUTTE ANTI BRACONNAGE (LAB) ET CONTROLE DES TRANSPORTS ILLEGAUX	32
5.3.1 <i>PROGEPP et les éco-gardes du PNOK</i>	32
5.3.2 <i>Contrôle</i>	33
5.4 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE	35
5.4.1 <i>Suivi de la population et de la pression de la chasse</i>	35

5.4.2	<i>Sensibilisation</i>	35
5.4.3	<i>Approvisionnement en protéines autres que celles de la viande de chasse</i>	35
5.4.4	<i>Cadre de concertation pour la gestion de la faune</i>	35
5.5	SUIVI-EVALUATION DE LA COMPOSANTE GESTION-CONSERVATION DE LA FAUNE DU PLAN D'AMENAGEMENT .	35
6	ORIENTATIONS INDUSTRIELLES	36
6.1	CONDITIONS NECESSAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	36
6.2	INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS REALISES	36
6.3	ORIENTATIONS SUR LE COURT ET LE MOYEN TERME : AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE RECUPERATION, DEUXIEME ET TROISIEME TRANSFORMATION PLUS POUSSEE DU BOIS	37
7	MESURES DE GESTION DU VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE	38
7.1	CADRE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL, CADRE DE CONCERTATION	38
7.2	RESPONSABILITES ET TACHES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT	39
7.2.1	<i>Comité technique de suivi de l'aménagement</i>	39
7.2.2	<i>Dispositif de concertation avec les ayants droit de IFO (travailleurs et leur famille) et avec les autres parties prenantes du site de Ngombé</i>	39
7.2.3	<i>Dispositif de concertation avec les populations riveraines dans l'UFA Ngombé</i>	39
7.3	MESURES SOCIALES PROPRES A LA BASE VIE DE NGOMBE	40
7.4	MESURES LIEES A LA COEXISTENCE DES DIFFERENTES FONCTIONS ET USAGES DE L'ESPACE ET DES RESSOURCES NATURELLES DE L'UFA NGOMBE.....	48
7.5	CONTRIBUTION DE IFO AU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	53
	CHAPITRE III MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN DE GESTION	54
8	MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION	55
8.1	ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT	55
8.2	RESPONSABILITES ET TACHES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT	57
8.3	CONTROLE DE L'APPLICATION DES MESURES.....	57
8.4	AUDITS	58
8.4.1	<i>Audits</i>	58
8.4.2	<i>Suivi et évaluation par le Comité technique de suivi de l'aménagement</i>	58
8.5	REVISION DU PLAN DE GESTION.....	58
9	CHRONOGRAMME ET BILAN DES ACTIVITÉS	59
9.1	CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS	59
9.2	BILAN FINANCIER DES ACTIVITÉS.....	60
9.3	PREVISIONS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PENDANT L'EXPLOITATION DE L'UFP 3.....	61
	CONCLUSION	62
	BIBLIOGRAPHIE	63
	LISTE DES TABLEAUX	63
	LISTE DES FIGURES	63
	LISTE DES CARTES	63
	ANNEXES	63

INTRODUCTION

Le présent Plan de Gestion de l'UFP (Unité Forestière de Production) 3 est le troisième document de mise en œuvre du Plan d'Aménagement de l'UFA Ngombé qui a été validé par les parties prenantes et le Ministère de l'Economie Forestière le 27 Novembre 2007 à Ouesso et approuvé par le Décret n° 2009-210 du 21 juillet 2009 portant approbation du plan d'aménagement de l'unité forestière d'aménagement Ngombé, située dans la zone II Sangha du secteur forestier nord.

La série de production de l'UFA Ngombé est divisée en 6 UFP. Ce Plan de Gestion prévoit la planification de la troisième UFP sur la période 2016 à 2021.

Le premier Plan de Gestion de l'UFP 1 pour la période 2007 à 2011 a été approuvé par l'Administration forestière par la lettre N°0910/MEF/DGEF/DF du 03 Août 2009. Le deuxième Plan de Gestion de l'UFP 2 pour la période 2012 à 2015 a été approuvé par l'Administration forestière par la lettre N°2568/MDDEF/DF du 31 Décembre 2011.

L'arrêté n° 5053/MEF/CAB du 19 juin 2007, Définissant les directives nationales d'aménagement durable des concessions forestières, décrit dans l'article 8 (Les directives d'aménagement de la série de production de bois d'œuvre) « *Chaque unité forestière de production sera dotée d'un plan de gestion qui précisera les règles de gestion forestière, sur les méthodes d'exploitation forestière, les mesures sylvicoles d'accompagnement, les mesures sociales et environnementales sur la durée d'ouverture de l'unité forestière de production* »

Ce Plan de Gestion de l'UFP 3 a pour objectifs :

- de décrire les caractéristiques topographiques et écologiques détaillées de l'UFP 3 ;
- de rappeler les volumes disponibles par groupes d'essences objectifs ;
- de rappeler les règles de gestion sur la durée d'ouverture de l'UFP 3.

Ce plan de gestion est soumis à l'approbation de l'Administration forestière.